

Lettre d'informations n°6

Réduction d'ISF et Investissement PME : Quelles applications pratiques ?

La loi TEPA (loi de finances 2007 et 2008 publiée au Journal Officiel le 22 août 2007) autorise la réduction de votre ISF en contrepartie d'investissements dans des PME (cf. notre lettre d'information d'Août 2007).

Cette loi pose toutefois un certain nombre de questions pratiques qui rendaient impossible l'application immédiate des solutions envisagées dans la loi, à savoir le respect du traité « de minimis » qui régie les plafonds d'aides autorisées pour une même entreprise.

Les décrets d'applications parus en décembre, s'ils ne règlent pas tout, ont permis de dénouer des interrogations. Nos partenaires ont pu avancer et actuellement, les produits destinés à la mise en place de ces réductions sont en cours d'agrément auprès des autorités de tutelles.

Nous vous rappelons les solutions possibles:

*** Souscrire au capital d'une PME directement ou par l'intermédiaire de holdings.**

Dans ce cas la réduction s'élève à 75% de l'investissement effectué, dans la limite de 50 000 €

*** Souscrire des parts de fonds spécialisés : FIP, FCPI ou FCPR.**

La réduction s'élève à 50% des versements effectués, dans la limite de 20 000 € (tous fonds confondus). Attention, cette réduction porte sur la part du fonds investie dans des sociétés non cotées éligibles, généralement entre 60 et 70%.

Tableau récapitulatif

Réduction ISF souhaitée	Montant à investir	
	En PME en direct	En FIP/ISF
50 000 €	66 666 €	////////
20 000 €	26 700 €	66 666 €
10 000 €	13 335 €	33 333 €
5 000 €	6 668 €	16 666 €

ABC & Finances

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France
Tél : + 33 6 07 68 12 74 - contact@abc-finances.fr

Par ailleurs, **le cumul de la réduction d'ISF et d'Impôt sur le Revenu est confirmé** pour les souscriptions FIP et FCPI. Ainsi, la quote part du versement n'ouvrant pas droit à une réduction d'ISF autorise une réduction d'impôt sur le revenu de 25%.

L'efficacité fiscale est donc de 26 000 € de réduction d'impôt pour 66 666 € investi, soit 39% pour une personne seule.

La date limite de souscription d'un FIP ISF annoncée par la loi est le 15 juin 2008, pour bénéficier de la réduction d'ISF à titre d'un patrimoine déclaré au 1er janvier 2008.

D'une façon générale, il sera plus simple et plus prudent d'avoir recours à des professionnels pour investir dans des PME de proximités. Vous évitez ainsi tous risques de requalification de votre réduction d'impôt pour non-respect de la réglementation, et vous aurez accès à une sélection d'entreprises en croissance.

Toutefois, il existe peu de propositions fiables disponibles aujourd'hui, et du fait des délais de mise en œuvre de ces FIP, tous les souscripteurs risquent de ne pas pouvoir en bénéficier dès cette année.

C'est pourquoi nous vous proposons dès aujourd'hui, avec l'aide d'un de nos partenaires réputé, de vous positionner sur un choix d'investissements directs, bénéficiant d'une déduction de 75%, à partir de 20 000 € d'investissement.

Vous pouvez aussi prendre date dès maintenant pour réserver des parts de FIP ISF.

Pour cela, nous vous recommandons de nous contacter rapidement : en prenant date maintenant, vous pourrez déduire votre investissement de votre ISF dès cette année, et vous profiterez de l'expérience affirmée de notre opérateur, qui gère plus de 375 millions € dans ces métiers de l'investissement PME pour plus de 20 000 clients.

Bien à vous,

ABC & Finances

Si vous vous interrogez sur d'autres sujets relatifs à la fiscalité ou à la gestion de votre patrimoine, n'hésitez pas à nous interroger.

ABC & Finances

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France

Tél : + 33 6 07 68 12 74 - contact@abc-finances.fr

ABC & Finances

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France

Tél : + 33 6 07 68 12 74 - contact@abc-finances.fr

Société de conseil en Gestion de Patrimoine et Conseil en Investissement Financier. Sarl au capital de 4 000 € membre de l'ANACOFI-CIF n°EE001109 association agréée A.M.F. [www.anacofi-cif](http://www.anacofi-cif.fr), agréé pour le courtage d'assurance. Garantie financière et responsabilité civile et professionnelles conformes aux articles L 341-1, L 341-5, L 541-1, L 541-3 du Code Monétaire et Financier, L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 625 691. RCS Créteil 490 789 369 APE 741 G